

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

**DELIBERATION n°1**  
Installation des Membres

<b>Nombre de membres :</b> Membres en exercice : 11 Membres présents : 8 Membres qui ont pris part à la délibération : 8
--

**Date de la convocation :**  
22 janvier 2020

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en janvier 2020.

<b>Résultat du vote :</b>
---------------------------

- |  |
|--|
| - Pour : 8<br>- Contre : /<br>- Abstention : 0 |
|--|

**Syndicat Mixte du Marais de Saône et du  
Bassin Versant de la source d'Arcier**

**EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 29 janvier 2020**

L'an deux mille vingt  
le 29 janvier à 18h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Mmes Stéphanie BOITEUX, suppléante de M. Michel CARTERON, Sylvie LE HIR, suppléante de Mme Catherine CUINET, Béatrix LOIZON, MM. Claude DALAVALLE, Ludovic FAGAUT, Daniel HUOT, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

**Etaient excusés :** Mmes Catherine CUINET, remplacée par sa suppléante Sylvie LE HIR, MM. Michel CARTERON, remplacé par sa suppléante Stéphanie BOITEUX, Bruno LECLERT, Christophe LIME, Jacky MOREL.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Ludovic FAGAUT est désigné par les membres présents pour mener les débats.

Il rappelle que les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la Source d'Arcier sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette évolution s'accompagne de l'intégration de la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs concernée par les territoires communaux de Bouclans et Naisey-les-Granges.

Ainsi, les collectivités qui composent le SMIX MSBVSA sont :

- Le Département du Doubs (CD25) ;
- La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) ;
- La Communauté de Commune des Portes du Haut Doubs (CCPHD) ;

Le syndicat est administré par un Comité syndical composé de 11 délégués. Les délégués sont répartis selon les règles suivantes :

- Pour le Département du Doubs : 4 délégués.
- Les 7 délégués restants sont répartis entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ludovic FAGAUT indique que les membres désignés par les collectivités membres du syndicat sont :

Membres	Nombre de représentants total	Représentants désignés		Nombre de sièges total
		Titulaires	Suppléants	
Département	4 délégués valant 3 voix chacun	Ludovic FAGAUT Béatrix LOIZON Catherine CUINET Claude DALLAVALLE	Marie-Laure DALPHIN Michel VIENET Sylvie LE HIR Gérard GALLIOT	12
GBM	5 délégués valant 2 voix chacun	Daniel HUOT Christophe LIME Daniel ROLET Christian PRAON Michel CARTERON	Françoise PRESSE Rosa REBRAB Jocelyne BOILLOT LYLIAN CALVAT Stéphanie BOITEUX	10
CCPHD	2 délégués valant une voix chacun	Bruno LECLERT Jacky MOREL	Martial HIRTZEL Samuel GIRARDET	2

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°2  
Election du Président

<b>Nombre de membres :</b> Membres en exercice : 11 Membres présents : 8 Membres qui ont pris part à la délibération : 8
--

**Date de la convocation :**  
22 janvier 2020

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en janvier 2020.

<b>Résultat du vote :</b>
---------------------------

- Pour : 8
- Contre : /
- Abstention : 0

## Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier

### EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 29 janvier 2020

L'an deux mille vingt  
le 29 janvier à 18h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Mmes Stéphanie BOITEUX, suppléante de M. Michel CARTERON, Sylvie LE HIR, suppléante de Mme Catherine CUINET, Béatrix LOIZON, MM. Claude DALAVALLE, Ludovic FAGAUT, Daniel HUOT, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

**Etaient excusés :** Mmes Catherine CUINET, remplacée par sa suppléante Sylvie LE HIR, MM. Michel CARTERON, remplacé par sa suppléante Stéphanie BOITEUX, Bruno LECLERT, Christophe LIME, Jacky MOREL.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Ludovic FAGAUT est désigné par les membres présents pour mener les débats et recueillir les candidatures.

Candidat à la Présidence : Monsieur Ludovic FAGAUT

**Candidat élu** par vote à main levée : Ludovic FAGAUT à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Ludovic FAGAUT est élu président et a déclaré accepter cette fonction.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°3  
Election du bureau

<p><b>Nombre de membres :</b> Membres en exercice : 11 Membres présents : 8 Membres qui ont pris part à la délibération : 8</p>
---

**Date de la convocation :**  
22 janvier 2020

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en janvier 2020.

<p><b>Résultat du vote :</b> - Pour : 8 - Contre : / - Abstention : 0</p>
---

**Syndicat Mixte du Marais de Saône et du  
Bassin Versant de la source d'Arcier**

**EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité Syndical  
Séance du 29 janvier 2020**

L'an deux mille vingt  
le 29 janvier à 18h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est  
réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze  
(25660), après convocation légale, sous la Présidence de  
Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Mmes Stéphanie BOITEUX, suppléante  
de M. Michel CARTERON, Sylvie LE HIR, suppléante de  
Mme Catherine CUINET, Béatrix LOIZON, MM. Claude  
DALAVALLE, Ludovic FAGAUT, Daniel HUOT, Christian  
PRAOM, Daniel ROLET.

**Etaient excusés :** Mmes Catherine CUINET, remplacée par  
sa suppléante Sylvie LE HIR, MM. Michel CARTERON,  
remplacé par sa suppléante Stéphanie BOITEUX, Bruno  
LECLERT, Christophe LIME, Jacky MOREL.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Ludovic FAGAUT est désigné par les membres présents pour mener les débats et recueil  
les candidatures.

Conformément à l'article 9 des statuts, le comité syndical désigne en son sein, un bureau  
composé du Président et de deux Vice-Présidents (article L.5211-10 du CGCT).

**Candidats à la Vice-Présidence :** Monsieur Daniel HUOT (GBM), Monsieur Bruno LECLERT  
(CCPHD).

**Candidats élus** par vote à main levée : Daniel HUOT et Bruno LECLERT à l'unanimité  
des membres présents.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

DELIBERATION n°4  
Orientations budgétaires 2020

**Nombre de membres :**  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 8  
Membres qui ont pris part à la  
délibération : 8

**Date de la convocation :**  
22 janvier 2020

**Date d'affichage :**  
Le Président certifie que le compte  
rendu de cette délibération sera  
affiché au syndicat en janvier 2020.

**Résultat du vote :**  
- Pour : 8  
- Contre : /  
- Abstention : 0

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du  
Bassin Versant de la source d'Arcier

**EXTRAIT**  
**du registre des Délibérations du Comité Syndical**  
**Séance du 29 janvier 2020**

L'an deux mille vingt  
le 29 janvier à 18h30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Mmes Stéphanie BOITEUX, suppléante de M. Michel CARTERON, Sylvie LE HIR, suppléante de Mme Catherine CUINET, Béatrix LOIZON, MM. Claude DALAVALLE, Ludovic FAGAUT, Daniel HUOT, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

**Etaient excusés :** Mmes Catherine CUINET, remplacée par sa suppléante Sylvie LE HIR, MM. Michel CARTERON, remplacé par sa suppléante Stéphanie BOITEUX, Bruno LECLERT, Christophe LIME, Jacky MOREL.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Ludovic FAGAUT rappelle que l'année 2020 sera transitoire du fait du changement des statuts qui impliqueront de nouvelles répartitions des contributions entre les membres ainsi que le renouvellement du plan de gestion pour la période 2020-2030 qui intégrera les nouveaux territoires du syndicat.

**a. Plan de gestion**

Ludovic FAGAUT explique que le plan de gestion 2014-2019 est en cours de diagnostic préalable à la rédaction du nouveau plan de gestion et que les opérations proposées pour 2020 auront un objectif de continuité.

Dans le cadre des nouvelles dispositions d'aides de l'Agence de l'eau RMC pour son 11<sup>e</sup> programme d'intervention, il est proposé de :

- Finaliser le diagnostic du plan de gestion 2015-2019 ;
- Réaliser les opérations de continuité et/ou de transition avec le prochain plan de gestion ;
- Lancer la rédaction du prochain plan de gestion

Rappel des objectifs prioritaires et des axes principaux du plan de développement du Syndicat issus du PG 2015-2019 :

**Objectifs prioritaires**

Objectif 1 : Améliorer l'alimentation en eau du marais ainsi que ses fonctions de zone humide (capacité de stockage et d'épuration)

Objectif 2 : Améliorer la richesse biologique du site et notamment la présence de ses éléments les plus remarquables

**Objectifs secondaires**

Objectif 3 : Impliquer et accompagner les différents acteurs et la population locale dans la conservation du marais

Objectif 4 : Améliorer les connaissances et établir un suivi permettant d'évaluer l'impact de la gestion sur le marais

Les grandes orientations suivantes sont proposées pour la politique budgétaire 2020 :

**Finaliser les opérations d'investissement en cours**

- ✓ Poursuivre l'étude de restauration hydraulique du ruisseau du Pontot. (Reste à réaliser : 20 000 €).
- ✓ Finaliser le suivi ornithologique (Reste à réaliser : 3960 €).
- ✓ Solder les acquisitions foncières (Reste à réaliser 18000 € dont frais notariés).

**Mettre en œuvre les opérations de continuité du plan de gestion 2015/2019**

- ***GESTION DE L'EAU, DES HABITATS ET DES ESPECES :***
  - ✓ Mettre en place ou poursuivre un entretien du site (26000 €) ;
  - ✓ Lutter contre les espèces invasives (3000 €) ;
  - ✓ Veiller à la cohérence des actions menées par les propriétaires de terrains du marais.
- ***INFORMATION ET PARTENARIAT :***
  - ✓ Poursuivre et développer **les missions d'accompagnement** et d'appui aux différents partenaires pour la prévention/l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (Préservation de la ressource en eau, Préventox) ;
  - ✓ Travailler à la connaissance des nouveaux territoires et de leurs acteurs ;
  - ✓ Profiter des spécificités du marais de Saône et du bassin d'alimentation de la source d'Arcier pour proposer des thématiques de formation en matière de biodiversité et de gestion des eaux ;
  - ✓ Poursuivre la mise en œuvre du schéma de valorisation.
- ***REGLEMENTATION ET FONCIER :***
  - ✓ Poursuivre développer et étendre les missions d'accompagnement et d'appui aux collectivités et aux différents partenaires : Vigilance vis-à-vis des activités potentiellement polluantes ou pouvant nuire à la biodiversité (aérodrome, route nationale 57, zone industrielle de Saône, assainissement des Communes), participation à diverses réunion/échanges (animation), organisation d'une réunion publique en fin d'année ;
  - ✓ Poursuivre le programme de maîtrise foncière ou d'usage : Finalisation d'une étude de stratégie foncière à l'échelle du nouveau territoire du syndicat. Réflexion sur les partenariats à envisager (SAFER) et sur l'adhésion à l'EPF pour le portage de projets.
- ***SUIVI, ETUDES ET EVALUATION :***
  - ✓ Suivre les **fluctuations des niveaux** d'eau du marais (fonctionnement) ;
  - ✓ Adapter les aménagements hydrauliques aux contraintes d'étiage (fonctionnement) ;
  - ✓ Suivi de la **qualité des eaux** : analyses sur les nouveaux territoires (état des lieux) et sur le marais (acquisition de données) ;
  - ✓ Mise à jour de la base de données (SIG) : occupation du sol, données naturalistes ; (fonctionnement) ;
  - ✓ Renouvellement du plan de gestion (13 000 €)
  - ✓ Evaluer la gestion en fin d'année 2019 (bilan annuel : fonctionnement).

Le renouvellement du plan de gestion rentre dans une logique globale liée à l'évolution des statuts du syndicat et la gestion de nouveaux territoires au titre de la Gémapi mais aussi, synchrone avec le nouveau programme de financement de l'Agence de l'Eau.

**Assurer la présence de moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les actions projetées ainsi que l'équipement de travail associé :**

- ✓ Recrutement d'un **Service civique** pour la partie animation (communication sur site, participation à la rédaction du journal, etc.).
- ✓ Proposition de stages de courtes durées sur différentes thématiques ;

## **b. Schéma de valorisation**

Les opérations d'amélioration de la valorisation de l'espace et de la visibilité du site du marais de Saône aux niveaux des points d'entrée et pour le développement du rôle pédagogique du Syndicat, démarrées en 2017 ont été poursuivies en 2018 et se sont achevées début 2019 avec la création d'un « chalet du marais » à proximité du parking de l'ENS situé au collège de Saône, pour permettre l'accueil du public et la diffusion d'informations par supports numériques ;

De plus, dans la continuité des actions menées précédemment, il est proposé de poursuivre :

- Rédaction et diffusion du journal du marais (7500 €) ;
- Événementiels 2020 : visites guidées + organisation d'une fête du marais en collaboration avec l'AMICALE de Saône, présence sur différents événements (Diagonale du Doubs...).

## **c. Acquisitions foncières**

En 2019, les demandes spontanées étant moins nombreuses et compte tenu des délais d'aboutissement des procédures, le budget a été adapté à la baisse.

Courant 2020, il est prévu la finalisation d'une étude de stratégie foncière adaptée à des objectifs ciblés (création d'ilots de parcelles, acquisition pour des projets identifiés, création d'une réserve foncière pour échanges de terrain)

Nouvelles acquisitions selon le document de stratégie foncière : 20 000 € (parcelles proches de l'aérodrome).

## **d. Politique RH**

### **Besoins en personnel**

Actuellement, les postes au syndicat du marais de Saône sont dimensionnés comme suit :

- Poste d'ingénieur, Chargé de structure et chargé de mission « Eau » : 100 % ETP – 35 h/sem.
- Poste de technicien, Chargé de mission « Biodiversité » : 100 % EPT – 35 h/sem.
- Poste d'adjoint administratif : Secrétariat administratif et comptable : 22 h/sem.
- Poste d'agent technique : CAE – CUI : 24 h/sem à répartir dans les collectivités bénéficiant de ce poste.

Il n'est pas prévu d'évolution des postes pour l'année 2020, sauf en cas de nécessité dans le cadre du changement de statuts.

### **Financement des postes**

L'agence de l'eau a validé son 11<sup>e</sup> programme fin 2018 et l'a mis en application le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les nouvelles orientations prises par le syndicat lui permettent de continuer de bénéficier d'un certain nombre d'aides, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement.

Le poste de chargé de structure pourra être en partie financé au titre de l'animation de la politique de l'eau à l'échelle du nouveau périmètre du syndicat.

### **Service civique** (SC) (Loi du 10 mars 2010)

Pour 2020, il est envisagé le recrutement d'un volontaire en service civique dès février pour assurer une partie des missions techniques, d'accueil et d'animation autour des sentiers de découverte.

Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, durée de 6 à 12 mois, accomplissement d'une mission d'intérêt général, 24 heures hebdomadaires minimum, auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public.

Indemnités prévisionnelles au jeune (chiffres pour 2019) : 580,55 € par mois (472,94 € financés par l'Etat, 107,58 € par la structure, qui retouche une aide de 100 €/mois.) Le coût pour le SMMS est de 7,58 €/mois.

L'objectif sera de missionner le SC sur des actions de communications et d'animations destinées au public.

Le syndicat a renouvelé son agrément jusqu'à la période 2022 pour ce type de recrutement et délibéré en ce sens.

## **Contrat aidé**

Le coût du contrat aidé (CAE/CUI) d'Alain VARECHON pour 2020 est de l'ordre de 17100 €/an dont 6400 € de subventions. Le reste est à répartir entre les diverses collectivités qui bénéficient de la mutualisation de ce poste. M. VARECHON effectue principalement des missions d'entretien de terrain et de matériel.

### **e. Conventions 2020**

Les conventions à prévoir pour 2020 sont :

- Convention annuelle avec la LPO pour l'animation des visites 2020 (3 visites x 300 €),
- Convention annuelle avec FNE25 et la FDC 25 pour l'animation des visites 2020 (2 visites x 300 €),
- Convention pour une participation du SMIX MSBVSA à la Diagonale du Doubs : (500 €).
- Conventions de pâturage avec les propriétaires de chevaux,

A l'unanimité, le Comité syndical valide les orientations budgétaires proposées pour l'année 2020.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT